

Rapport d'Activité saison 25/26 Assemblée Générale du 11 avril 2026



Rapport d'activité

1- Commission Gibier d'eau et migrateurs - Responsable Charles Odend'hal

Présentation d'un film réalisé par TEVI : (ci-dessous texte du film)

2025 2026 aura été une saison intense pour le gibier d'eau, marquée par des décisions fortes, des avancées scientifiques majeures...
et un engagement exceptionnel des chasseurs.

Nouvelle réglementation

Dès l'ouverture, le décor est planté : pression, risques d'interdictions...

Mais grâce à des données solides, à un travail scientifique irréprochable, et aux négociations portées par la Fédération nationale, **la chasse au gibier d'eau est préservée.**

En échange, une nouvelle réglementation voit le jour. **14 espèces d'anatidés** sont désormais suivies avec une gestion adaptative renforcée :

- les canards chipeau, pilel, siffleur, souchet,
- les sarcelles d'été et d'hiver,
- les fuligules milouinan, morillon et milouin,
- l'harelde de Miquelon,
- les macreuses noire et brune,
- le garrot à œil d'or
- et la nette rousse.

Désormais un **PMA journalier de 15 sauvagines par chasseur est appliqué**, avec une limite de **25 par nuit de gabion**.

Chaque prélèvement doit être **enregistré obligatoirement** sur ChassAdapt ou sur le carnet papier disponible à la Fédération.

Un quota national de **5 000 fuligules milouins** est également instauré.

Ces règles, c'est plus que de la réglementation :

- 👉 c'est renforcer la qualité des données
- 👉 c'est la preuve de l'engagement des chasseurs pour une chasse durable
- 👉 et la clé pour garantir l'avenir de notre passion.

Suivi & Recherche

Depuis 10 ans, l'**ISNEA** suit les populations.

Et cette année, la dynamique s'accélère :

- Des comptages réguliers sur la réserve Jean-Claude Diverres,
- Mais aussi sur cinq autres sites chaque mois, Pont-l'Évêque, l'étang du Breuil, Biéville-Quétiéville, le lac du Gast et la Dathée.
- et un record : **plus de 600 ailes analysées**, contre 200 l'an passé.

La mobilisation est là, et elle change tout.

La Fédération facilite la collecte d'ailes grâce à **7 boîtes aux lettres** déjà installées... et 5 de plus à venir.

Les données récoltées servent directement à défendre le bon état de conservation des espèces chassables auprès de la Commission européenne.

Le projet **Autowing** intégré à ChassAdapt permet désormais, grâce à l'intelligence artificielle, de déterminer l'âge et le sexe d'un oiseau... pour 4 espèces et ce, en quelques heures.

Une révolution au service de la connaissance.

La Fédération intègre aussi le projet **Limicolire**, avec 30 limicoles analysés dans le Calvados.
Enfin, le projet national des **radars ornithologiques**, 22 en France, permet de suivre la migration en temps réel.
En Normandie, un radar couvre l'estuaire de la Seine.
Toutes les données sont visibles sur Aérorad.

Grippe aviaire

En octobre 2025 : la France connaît un épisode d'influenza aviaire. **Et c'est** en décembre, qu'un foyer hautement pathogène est découvert à **Lison** entraînant certes des restrictions pour la chasse au gibier d'eau mais grâce aux échanges entre la préfecture du Calvados et la FDC14, la chasse a pu restée ouverte en zone de surveillance. Avec pour contrepartie, l'application stricte de notre protocole sanitaire par les chasseurs.
Dans ces moments-là, la discipline collective conditionne la crédibilité des chasseurs face aux enjeux sanitaires.

Gabion pédagogique & carnets de hutte

Le gabion pédagogique fait le plein !
Nouvelle installation dans les marais de la Dives, nouveau cadre :
71 % de réservations,
des visiteurs chasseurs ou non chasseurs venus de 9 départements,
et une immersion totale dans la chasse de nuit.
Côté carnets de hutte :
100 % des carnets distribués ont été retournés.
Un résultat exemplaire et essentiel pour la gestion adaptative.

Label Territoires de Faune Sauvage

Le label TFS connaît une dynamique remarquable dans le Calvados :
avec plus de 6 000 hectares labélisés, et 300 propriétaires engagés.
Le succès de ce label apporte la preuve que préservation de la nature et activités socio-économiques, comme la chasse, peuvent coexister tout en favorisant la biodiversité.
Les Marais de la Dives, plus grand territoire labellisé de France avec 3 800 ha, et 153 propriétaires en est l'emblème.
tandis que La vallée de la Touques en regroupe déjà 1 515 ha, et 52 propriétaires.
L'année est riche en événements :

- Journée mondiale des zones humides,
- Journée des Marais de la Dives
- Rencontres européennes et nationales à Paris où le président Aloé a présenté notre modèle de déploiement...
- Et surtout : l'inauguration du label Vallée de la Touques à l'Amirauté Golf, réunissant plus de 200 personnes.

Sur le terrain, ça bouge :
chemins ruraux réouverts, mares restaurées, haies plantées, parcours pédagogique créé, et des suivis scientifiques menés avec écoles et partenaires.
Dans cette dynamique d'animation territoriale ambitieuse, le **cahier de bonnes pratiques des Marais de la Dives** sort bientôt : un outil stratégique pour une gestion exemplaire.
Moment fort de l'année :
la visite, le 1er décembre, du ministre délégué à la Biodiversité Mathieu Lefèvre, dans un gabion labellisé « Territoires de Faune Sauvage ».
Une reconnaissance officielle du travail réalisé par les chasseurs sur le terrain dans la gestion et la préservation des zones humides.
Merci au député Christophe Blanchet pour cette initiative.

Projets à venir

Les ambitions en faveur du Gibier d'eau continuent de monter.

Dès la prochaine saison, la commission souhaite rejoindre le programme national de **suivi GPS des anatidés**.

Quatre espèces ciblées pour les captures :

le siffleur, le pilelet, la sarcelle d'hiver et le souchet.

Ces oiseaux sont bien représentés au sein de la réserve Diverrèsse, mais leur statut est fragilisé au niveau européen.

D'où la nécessité de contribuer activement à ce suivi scientifique.

Avec pour objectif : mieux comprendre leurs migrations et leurs zones de reproduction.

La commission veut aussi renforcer le suivi des migrateurs terrestres, encore peu étudiés :

la **caille des blés** et la **bécasse des bois** seront prioritaires.



Conclusion

Une saison riche.

Une mobilisation exemplaire.

Et plus que jamais :

- 👉 des chasseurs engagés,
- 👉 une Fédération active,
- 👉 une vision tournée vers l'avenir.

2- Commission Petit Gibier – Responsable Geoffroy de Lesquen

Présentation d'un film réalisé par la FDC14 : (ci-dessous texte du film)

La saison 2025/2026 est une fois encore, une année contrastée pour le petit gibier dans notre département. Le retour en force du renard et l'augmentation de la prédation impactent nécessairement nos populations de petit gibier.

Mais nous ne baissons pas les bras ! Bien au contraire, nous sommes plus motivés que jamais à poursuivre nos efforts et développer de nouveaux projets.

Le petit gibier est une priorité pour nous ! Il est même stratégique, surtout si nous voulons susciter l'intérêt des jeunes et leur transmettre notre passion.

Nous reviendrons en détail sur nos nouveaux projets pour 2026/2027, mais avant cela, voici quelques éléments de bilan de cette saison passée :

Le lièvre

Après une baisse significative des populations de lièvre principalement due aux maladies et au retour du renard, les populations en 2025 restent stables. Espérons que le printemps sera favorable au développement du lièvre !

Evolution IKA lièvre sur le Calvados depuis 1992
(Indice Kilométrique d'Abondance)



Le faisan



Lancée il y a 2 ans, la stratégie de repeuplement faisan porte ses fruits puisque nous connaissons une augmentation du nombre d'oiseaux réintroduits.

Nous poursuivons à nouveau cette politique de subvention à 100% lors de la saison 26/27.

Pour en bénéficier, certaines conditions sont nécessaires :

- 1 Être adhérent à notre **Contrat Multi-Service (CMS)**.
- 2 Accompagner la réintroduction en construisant un parc de pré-lâcher.
- 3 Respecter **strictement** le non-tir de la poule.



En échange de cette subvention, votre territoire devra s'engager sur trois ans à :

- ✓ Réguler les prédateurs,
- ✓ Agrainer le territoire,
- ✓ Réaliser des aménagements.

Si toutes ces conditions ne sont pas réunies, une subvention partielle est possible.

Deux exemples :

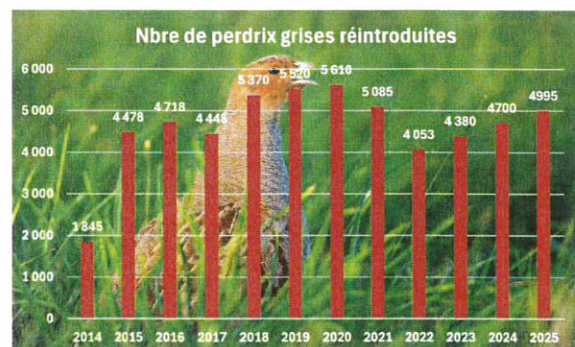
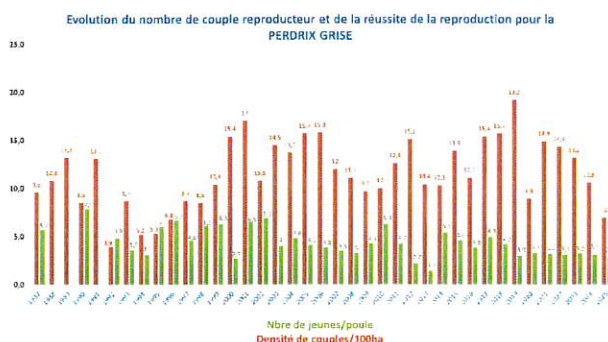
- ♦ Un territoire qui régule les prédateurs mais ne procède ni à de l'agrainage ni à des aménagements, alors il recevra **50% de subvention**.
- ♦ Un territoire qui agraine et aménage recevra **50% également**.

Notre objectif est simple : permettre au plus grand nombre de participer à l'opération ! Si vous êtes intéressés, contactez votre technicien de secteur.

Afin de mieux répondre aux demandes de grandes structures communales, le plafond du nombre d'oiseaux réintroduits peut être étudié au cas par cas, en fonction de nos contraintes financières.

La perdrix grise

Gibier emblématique des plaines, la perdrix grise continue de suivre la tendance nationale à la baisse. Pourtant, certains territoires enregistrent de très bons résultats, même si les efforts déployés ne sont pas toujours pleinement récompensés.



Le plan de réintroduction mené en plaine depuis 2014 se maintient aujourd'hui à un niveau stable. Afin de redynamiser les populations de perdrix grises, nous avons lancé l'an dernier un programme ambitieux couvrant l'ensemble du secteur plaine.

À l'image du plan faisane, ce dispositif permet désormais de bénéficier d'une prise en charge financière à 100 %, sous réserve de la mise en œuvre de plusieurs actions essentielles : la régulation des prédateurs, l'agrainage et l'aménagement des habitats



Ce programme sur 3 ans est limité aux zones de plaine, qui selon nous reste le meilleur biotope pour la perdrix grise.

Les aménagements : un levier essentiel !

Le maintien du petit gibier passe **forcément** par des aménagements adaptés.

C'est pour cela que nous avons instauré une **obligation d'aménagement** pour bénéficier des subventions perdrix et faisans.

Cette année encore, nous soutenons financièrement :

- Les bandes de rupture,
- Les cultures à gibier,
- Les plantations de haies,
- Les seaux d'agrainage,
- Les barres d'effarouchement.

Nouveaux projets

Qu'il s'agisse de la perdrix, du faisan, ... tous ces projets sont bien en place, mais nous avons décidé d'aller encore plus loin.

Le lapin de garenne

Gibier de base de la chasse française, le lapin a presque totalement disparu de notre département. Depuis 2025, nous menons une opération test de repeuplement sur 6 territoires. Des lapins vaccinés ont été réintroduits sur ces territoires aménagés de garennes artificielles. Et les premiers retours sont prometteurs !

Nous ferons le bilan dans 1 an de ce projet, mais des résultats positifs motiveraient un déploiement de ce programme dans le département.

La perdrix rouge

Nous avons tous constaté les effets du changement climatique et leurs conséquences sur la faune. La perdrix rouge historiquement présente au sud de la Loire semble gagner du terrain. Raison pour laquelle nous allons mener une expérimentation sur cette espèce.

Nous recherchons 20 territoires bocagés prêts à se lancer dans cette aventure la saison prochaine ! Rapprochez-vous de votre technicien de secteur pour en savoir plus sur ce nouveau projet.

Le faisan vénéré

Oiseau mythique, le faisan vénéré peut s'adapter à certains de vos territoires. Nous travaillerons également cette année sur cette espèce au cas par cas.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés !

3- Commission Piégeage - ESOD - Responsable Caroline Bernier

Présentation d'un film réalisé par la FDC14 : (ci-dessous texte du film)

Cette année, la commission piégeage a une nouvelle fois montré la force de son réseau.

Le 15 mai, au siège de la fédération, **près de 90 piégeurs** ont répondu présents.

Une mobilisation impressionnante... et un message clair :

le piégeage est vivant, organisé, déterminé.

Lors de cette rencontre, nous avons d'abord dressé un état des lieux complet de la nouvelle politique de la fédération.

Un moment essentiel pour **faire remonter vos difficultés**, vos réalités de terrain, vos besoins.

Parce que oui, **vos retours sont indispensables** pour ajuster nos actions et défendre efficacement vos pratiques.

✓ Tuberculose bovine : un enjeu majeur

Nous avons ensuite abordé un sujet crucial : **la tuberculose bovine**, une problématique qui touche nos territoires, nos élevages, nos pratiques.

Le **blaireau**, même s'il n'est pas classé ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts) et ne l'a jamais été, fait l'objet d'un suivi attentif en raison de son rôle potentiel dans la circulation de la maladie.

Grâce à la convention avec la DDPP, la fédération réalise un **recensement précis des terriers** dans la zone à risque, et sous certaines conditions, des blaireaux peuvent être prélevés et analysés au laboratoire Labeo.

Bilan 2025 :

- **96 nouvelles garennes recensées,**
- Pour un total de **570 depuis 2017,**
- **215 blaireaux piégés,**
- **81 récupérés à la suite de collisions routières,**
- **296 analysés,**
 - Dont **4 porteurs de tuberculose bovine.**

En 2026, ce travail continue : avec le recensement des garennes, avec du piégeage ciblé, une vigilance accrue sur la zone sud de la plaine de Caen, limitrophe de l'Orne.

! Et le piégeage, demain ?

Soyons honnêtes : **le piégeage est menacé.**

Les pressions d'associations anti-chasse, les rapports adressés au ministère...

Tout cela vise à réduire nos actions, à les affaiblir, voire à les faire disparaître.

Face à cette réalité, la fédération a choisi une stratégie claire :

s'appuyer sur des données solides, objectives... incontestables.

C'est pourquoi nous avons renforcé la collecte d'informations sur les ESOD.

Aux bilans de piégeage, aux prélèvements à tir, aux IKA, aux déclarations de dégâts et aux collisions routières, s'ajoute désormais un **suivi complet de la pie** dans le Calvados.

Des comptages ont été réalisés sur plusieurs circuits et des questionnaires envoyés aux chasseurs.

Et ce n'est pas tout.

Nous avons également sollicité les chasseurs pour **signaler la présence de la fouine** sur leurs territoires.

🇫🇷 Des données... et des résultats

Grâce à votre mobilisation, votre rigueur, votre implication,

nous avons pu rassembler **un volume considérable de données** :

des données **crédibles. Exploitable. Défendable.**

Et ce travail a payé.

Le **15 décembre 2025**, lors de la CDCFS spécialisée, nous avons obtenu un **vote favorable** de la commission, puis la validation par le Préfet pour le classement des ESOD du groupe 2 dans le Calvados, concernant :

Le Renard

La Fouine
La Corneille noire
Le Corbeau freux
La Pie bavarde
Et L'Étourneau sansonnet

Nous attendons maintenant un arrêté ministériel prévu pour le premier juillet 2026, qui, nous l'espérons, confirmera le maintien de ces espèces dans ce classement.

Quel que soit le résultat, une chose est sûre :
rien n'aurait été possible sans vous.



Merci. Et maintenant, restons mobilisés.

Merci aux piégeurs, pour votre travail immense, sur le terrain comme dans les déclarations.

Merci aux chasseurs, pour vos réponses, vos observations, votre soutien.

Mais restons vigilants. Le combat n'est pas terminé. L'arrêté sera contesté, nous le savons.

Notre meilleure défense ?

Toujours la même : **des données de terrain, fiables, collectées par des acteurs responsables.**

Ensemble, unis, nous pouvons continuer de défendre le piégeage, faire reconnaître son utilité, et assurer sa pérennité.

Merci à toutes et à tous, et continuons d'avancer, ensemble.

4- Commission Grand gibier - Responsable Jacky Pierre

Présentation d'un film réalisé par la FDC14 : (ci-dessous texte du film)

La chasse au grand gibier s'achève sur une note résolument positive dans notre département.

Chevreaux, cerfs, sangliers : nos peuplements et nos milieux naturels ont tenu leurs promesses.



LE SANGLIER

Cette année encore, le sanglier confirme sa présence.

Plus de 6 000 animaux prélevés, un chiffre en hausse par rapport à la saison précédente. Une progression des déclarations obligatoires sous 72 heures via ChassAdapt ou le site de la FDC14 a été enregistrée grâce à l'implication des chasseurs.

Et si vous n'avez pas encore déclaré vos prélèvements... il est encore temps !

Parce que pour bien gérer, **il faut d'abord avoir des données fiables.**

Les prélèvements sanglier restent cependant **inégalement répartis dans le département**, et parfois accompagnés de dégâts agricoles importants.

Pour la saison 2024-2025, **plus de 1,3 million d'euros** ont été consacrés à l'indemnisation des dégâts. Un impact réel, qui rappelle l'importance d'une gestion rigoureuse.



LE CERF

Espèce emblématique...

Le cerf reste principalement présent dans le massif de Cerisy, avec quelques incursions autour du bocage virois, du massif du Cinglais et du secteur d'Orbec.

Autant dire qu'il est **scruté de près** par tous : agriculteurs, randonneurs, amoureux de la nature.

Pour anticiper et accompagner cette dynamique, un **plan de chasse triennal 2025-2028** est en place.

Saison 2025/2026 : **238 attributions** accordées sur l'unité de gestion de Cerisy, soit **54 de plus que l'an dernier**, pour un taux de réalisation de **79 %**.

Le tir de la biche et de la chevrette reste ouvert **à partir du 1er novembre**, afin de garantir le bon développement des jeunes encore allaités en automne.

Avec la Manche, nous poursuivons également dans la forêt domaniale, les **indices nocturnes d'abondance**, essentiels pour suivre l'évolution de l'espèce.

En dehors de Cerisy, la présence du cerf n'est pas souhaitée en raison de ses impacts agricoles et forestiers : c'est pourquoi un **bracelet annuel indifférencié** est désormais en place.

LE CHEVREUIL

Présent partout : bois, bocage, plaines, marais...

Le chevreuil est adaptable, mais sa situation reste hétérogène. En cause : **qualité de gestion inégale, braconnage, collisions, maladies, fauche des foins...**

Nous encourageons donc une **gestion qualitative**, fondée sur l'équilibre des sexes et des classes d'âge pour le maintien d'une population saine et durable.

Et lorsque c'est possible, privilégiez le **tir à balle** : moins d'animaux blessés, plus d'éthique, plus de sécurité.

PLANS DE CHASSE CERVIDES

Chaque année, le plan de chasse cervidés doit être renouvelé **avant le 10 mars**.

Face à de nombreux retards, nous appliquons désormais une **pénalité**.

Merci de votre compréhension : ce délai est indispensable au bon fonctionnement de la gestion départementale.

SUIVI SANITAIRE

Les chasseurs sont, et resteront, **les sentinelles de la nature**.

Cette année encore, le suivi sanitaire se concentre sur la **tuberculose bovine**, en partenariat avec la DDPP (Direction Départementale de la protection des Populations).

En 2025, **460 buvards** ont été distribués dans le secteur Monts d'Aunay – Pont-d'Ouilly – Saint-Martin-de-Fontenay.

En parallèle, et en partenariat avec le GDS 14, **40 prélèvements de têtes et trachées de sangliers** ont été effectués sur les territoires les plus sensibles, notamment ceux à proximité de foyers atteints par la tuberculose bovine.

Concernant le cerf, espèce qui nourrit toujours de nombreuses inquiétudes, deux animaux suspects ont été analysés : **tous deux indemnes de tuberculose**.

Et depuis janvier 2025, **76 chevreuils** ont fait l'objet de prélèvement pour surveiller des maladies comme Lyme, Schmallenberg, MHE et FCO.

MIRADORS

2025 : la FDC14 a acquis **500 miradors en bois**, proposés à tarif exceptionnel :

84 € pour les adhérents au contrat CMS, **105 €** pour les autres.

Déjà **227 miradors** vendus cette saison, sur 40 territoires !

Sécurité, confort, meilleure organisation de battue : n'attendez pas pour passer commande.

RECHERCHE AU SANGlier BLESSÉ AVEC DES CHIENS DE SANG

Pour la deuxième année, nous favorisons la recherche au sang du gibier blessé par des chiens créancés, dit chiens de rouge, avec remplacement possible des bracelets utilisés.

La FDC14 prend également en charge les **frais kilométriques** des conducteurs de chiens de sang. Certains parcourent plus de 100 km pour une seule recherche.

Un engagement remarquable... pour l'éthique et le respect du gibier.

Merci à eux, et hommage à leurs fidèles compagnons.

ET POUR 2026-2027 ?

Plus de sécurité, plus de formation, plus d'outils.

Au programme :

- trousse de premiers secours à tarif préférentiel
- formations aux premiers gestes en cas d'accident
- poursuite de la vente de miradors
- suivi des populations de cerfs et de chevreuils

Une nouvelle saison s'annonce, exigeante et passionnante.

Ensemble, poursuivons une chasse responsable, éthique et durable.

5- Les dégâts agricoles

Présentation d'un film réalisé par la FDC14 : (ci-dessous texte du film)

Depuis la loi de 1968, les fédérations départementales des chasseurs ont l'obligation d'indemniser les exploitants pour les dommages causés par le grand gibier. Dans le département du Calvados, cette responsabilité concerne les dégâts imputables au sanglier, au chevreuil, et au cerf.

Au cours de ces dernières années, la question des dégâts du grand gibier est devenue un enjeu majeur pour notre Fédération, dans la mesure où le coût financier associé a connu une croissance particulièrement marquée malgré les efforts conjoints des chasseurs, des agriculteurs et de la Fédération, ayant permis de contenir le nombre d'hectares des surfaces détruites depuis 2019.

Insérer diapo évolution surfaces détruites.

Ainsi, pour la seule saison 2024/2025, le coût des dégâts s'élève à 1 310 367 €, représentant une charge considérable pour notre budget.

Insérer diapo évolution coût et indemnisation.

Pour assurer le financement de ces indemnisations, il a été nécessaire de mobiliser d'autres recettes. Nous avons dû instaurer une contribution territoriale différenciée (la taxe à l'hectare), un timbre grand gibier et des bracelets payants pour le tir des sangliers et des cervidés.

La boîte à outils de la Fédération pour atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Pour prévenir les dégâts, nous disposons de plusieurs dispositifs d'accompagnement à destination des exploitants, à savoir :

- **La fourniture de matériels de protection** et de dispositifs d'électrification des clôtures pour protéger les parcelles. En contrepartie, l'exploitant s'engage à installer et entretenir ce matériel,
- **Le prêt de miradors d'affût et d'approche,**
- **L'accès à du répulsif à tarif préférentiel**
Lors des semis de maïs, période particulièrement sensible, les agriculteurs peuvent acquérir des doses de répulsif anti-sanglier à prix réduit,
- **La mise en œuvre de tirs d'effarouchement nocturnes**, récemment instaurés. Ceux-ci mobilisent, avec l'accord de l'exploitant, les agents de la Fédération sur les parcelles les plus vulnérables.
- **La pratique de l'agrainage dissuasif**, destinée à détourner le grand gibier des cultures.

Les obligations des exploitants agricoles

Les exploitants de leur côté ne sont pas exonérés de toute responsabilité dans la prévention des dégâts. Ils doivent avoir mis en œuvre l'ensemble des mesures nécessaires, faute de quoi un abattement proportionnel et progressif peut être appliqué à leur indemnisation.

Parmi ces obligations figurent notamment :

- **Recourir à l'ensemble des moyens de régulation ou d'effarouchement disponibles**, tels que la chasse à l'affût ou à l'approche au printemps (avril-mai), la chasse anticipée dès le 1er juin.
- **Faciliter la mise en place des dispositifs de prévention proposés par la Fédération,**
- **Ne pas s'opposer aux opérations de régulation**, lorsque celles-ci sont nécessaires.

La réussite de la lutte contre les dégâts agricoles repose sur une coopération étroite entre les acteurs cynégétiques et les acteurs agricoles, et les services de la Préfecture (la DDTM), avec qui nous échangeons régulièrement. La combinaison d'actions de régulation et de mesures de protection constitue la voie la plus efficace pour contenir, puis réduire durablement les surfaces détruites par le grand gibier. La lutte contre les dégâts est l'affaire de tous.

6- La sécurité

1- Bilan de l'activité Garderie 2022-2023

Un service garderie composé de 4 agents assermentés fonctionnels + 2 agents en soutien

Mise en place d'un numéro de permanence : 06.89.81.80.94

Nombre d'interventions : 270

Nombre d'infractions : 34 verbalisations

SAISON 2025-2026		
Dpts	Accidents	Incidents
76	1	6
27	4 (dont 1 mortel)	2
61	1	2
14	1	0
50	1	1

2- La sécurité à travers les formations

- Formation au permis de chasser : 275 nouveaux permis délivrés en 2025
- Formation décennale : 5 213 chasseurs formés depuis 2021
- Formation chevrotine : 253 personnes formées en 2 ans

- | | Candidats
formés en 2025 |
|----------------------------------|-----------------------------|
| • Chasse à l'arc : | 28 |
| • Formation piégeage : | 79 |
| • Chasse accompagnée : | 35 |
| • Venaison et pathologie : | 11 |
| • Formation corvidés : | 29 |
- Une nouvelle formation : formation responsable de battue

Objectif :

- ✓ Maîtriser les règles fondamentales de la sécurité en battue
 - ✓ Comprendre le cadre juridique de la responsabilité civile et pénale du Responsable de battue et de ses délégués ainsi que la réglementation Préfectorale et Fédérale du SDGC
- ➡ **75 personnes formées à ce jour**

3- Signature d'une convention le 6 février 2025 en présence du commandeur du GG14

Notre collaboration, bien que récente, avec le groupement de gendarmerie porte déjà ses fruits :

- organisation de sorties communes à visée pédagogique ;
- mise en relation entre le service des agents de développement et les différentes brigades, avec l'identification de référents afin de faciliter les échanges et de renforcer l'efficacité de nos interventions sur le terrain ;
- en 2025, grâce à un travail coordonné entre l'OFB, la gendarmerie et nos équipes, un réseau de braconniers actif depuis plusieurs années dans le Bessin a pu être démantelé.

Nous travaillons désormais à la mise en place d'une coopération similaire avec la police nationale.



7- Opération « J'♥ La Nature Propre »

L'opération "J'♥ la Nature Propre" : un engagement actif dans une action concrète en faveur de l'environnement et du lien avec le grand public.

- ⇒ Plus de 1 000 participants mobilisés,
- ⇒ une cinquantaine de points de collecte,
- ⇒ 34 sociétés de chasse impliquées
 - ⇒ 70 m³ de déchets ramassés.

👉 **2026 : une édition record, témoignant d'un engagement collectif fort pour la préservation de la nature.**



Financé par



8- Présence de la Fédération au sein de manifestations

La fédération est également présente lors de nombreuses manifestations, notamment aux côtés des agriculteurs. Le salon « Vachement Caen » est ainsi devenu un rendez-vous incontournable du mois de septembre.

Nous avons également participé au 80e congrès de la FNSEA à la fin du mois de mars.



À chaque occasion, nous mettons en avant la venaison en proposant au grand public des dégustations de produits à base de gibier sauvage.

Nous espérons que, dès l'année prochaine, nous pourrions y faire découvrir du gibier issu du Calvados.



9- Projet de valorisation et promotion de la venaison



RÉGION
NORMANDIE

Nous avons déjà bien progressé sur un projet de valorisation de la venaison, soutenu financièrement par le Conseil régional, un partenaire particulièrement engagé et intéressé. Ce projet vise à approvisionner en carcasses trois boucheries que nous aurons préalablement sélectionnées. Celles-ci se chargeront de transformer la venaison afin de la proposer à la vente au grand public.

Nous veillerons à assurer une répartition géographique équilibrée de ces trois points de vente sur l'ensemble du département. Les boucheries pourront s'appuyer sur la marque nationale « Gibiers de France », qu'elles auront la possibilité de décliner localement sous l'appellation « Gibiers de Normandie ».

Par ailleurs, le Conseil régional financera l'installation de chambres froides spécifiquement dédiées au gibier chez les bouchers partenaires. En complément, un projet a également été déposé à Saint-Samson, comprenant la création d'ateliers de découpe, de chambres froides et d'espaces de cuisine.



10- Commission financière – Responsable Marc Lemarchand

Présentation du compte de résultat pour la saison 2023/2024 par le Trésorier de la FDC14, Monsieur Marc Lemarchand.

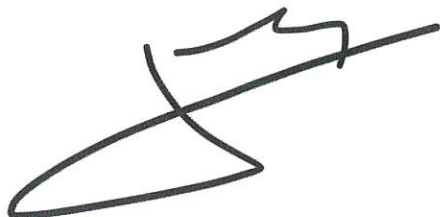
Le compte de résultat fait apparaître un résultat déficitaire de – 165 886,56 euros.

	2023/2024	2024/2025
CHARGES ANALYTIQUES		
Service Administratif	357 351	400 960
Service Technique	289 160	311 252
Service Agents de Garderie	125 428	138 173
Siège Social	112 188	106 213
Saint Samson	48 945	27 346
Chouain	78 250	79 796
Frais divers de structure	253 549	201 053
SOUS-TOTAL FRAIS DE STRUCTURE	1 284 879	1 264 784
Commission petit gibier	100 928	161 892
Commission ESOD / Piégeage	14 758	18 817
Commission Bulletin	16 626	18 492
Commission Com., Prom. de la chasse	47 428	42 951
Commission Gibier d'Eau et Migrateurs	14 517	12 609
Commission Grand Gibier	27 660	20 783
Réseau SAGIR	1 137	2 066
Commission Ecocontribution	86 244	88 943
Commission Dégâts - Charges *	1 031 875	1 310 367
SOUS-TOTAL FRAIS DES COMMISSIONS	1 341 173	1 676 928
TOTAL DES DEPENSES ANALYTIQUES	2 626 043	2 941 712

	2023/2024	2024/2025
RECETTES ANALYTIQUES		
Recettes hors dégâts	1 583 191	1 574 855
Recettes partenariat et Convention	55 000	55 000
Recettes Ecocontribution	156 053	162 776
Recettes Dégâts *	968 785	983 196
TOTAL DES RECETTES ANALYTIQUES	2 763 029	2 775 827
RÉSULTAT EXERCICE	+156 985	-165 886,56

	2023/2024	2024/2025
* Résultat Dégâts Grand Gibier	- 63 090	- 327 171

Le Président,



Le Secrétaire,

